

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00537

Numéro SIREN : 478 557 671

Nom ou dénomination : TALENZ Groupe-FIDORG

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 5557

TALENZ Groupe FIDORG

Société par Actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 2 600 000 €
Siège Social : 18, rue Claude Bloch – Le Trifide - 14000 CAEN
RCS CAEN B 478 557 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FEVRIER 2018

*L'an deux mil dix huit
Le vingt et un février
A dix heures*

Les associés de la société **TALENZ Groupe FIDORG**, société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 €, divisé en 2 600 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Les Représentants du Comité d'Entreprise ne participent pas à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BATTEUR.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Société COMPTAGESMA AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué, est

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2 600 000 actions constituant le capital social de la société. Il est rappelé que les 250 939 actions détenues par la SARL « FINANCIERE GAMMA » ne disposent pas de droit de vote.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 août 2017** et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2017
- le rapport de gestion établi par le Président
- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport général du commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, puis du rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 août 2017** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **1 112 767 €** comme suit :

Montant distribuable :

▪ Compte « Report à nouveau »	2 566 511 €
▪ Compte « Autres Réserves »	835 449 €
▪ Résultat de l'exercice	<u>1 112 767 €</u>
Total distribuable	4 514 727 €

Affectation :

▪ Dividendes : (Soit 0,43 €/action)	1 118 000 €
▪ Compte « Autres Réserves »	3 396 727 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice 31/08/2016 :	1 000 000,00 €
Exercice 31/08/2015 :	900 000,00 €
Exercice 31/08/2014 :	936 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, et ce pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Damien CHARRIER**
Né le 25/01/1976 à CAEN (14)
Demeurant à BAYEUX (14400) – 11 Rue de la Bretagne

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Damien CHARRIER disposera au même titre que le Président de tous pouvoirs de représentation de la société et tous pouvoirs bancaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président :
Eric BATTEUR

